



**20MSP**

Twentieth Meeting of the States Parties  
21-25 November 2022, Geneva



## **Vingtième Assemblée des États parties Genève, du 21 au 25 novembre 2022**

### **Programme de travail provisoire annoté**

#### **Lundi 21 novembre**

**10 :00 – 12 :00**

##### **1. Ouverture officielle de l'Assemblée**

L'Assemblée sera ouverte par le Président de la vingtième Assemblée des États parties (20AEP), S.E. Alvaro Enrique Ayala Melendez, Ambassadeur et Chargé d'Affaires, Mission permanente de la Colombie auprès des Nations Unies à Genève.

##### **2. Cérémonie d'ouverture de l'Assemblée**

Une cérémonie d'ouverture comprendra de brefs messages, notamment de la part de représentants de haut niveau du gouvernement colombien, des Nations unies, de l'Envoyé spécial de la Convention, du Comité international de la Croix-Rouge, de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, des représentants des victimes et des survivants des mines, et du Centre international de déminage humanitaire de Genève.

##### **3. Adoption de l'ordre du jour**

L'Assemblée sera invitée à adopter son ordre du jour tel qu'il figure dans le document APLC/MSP.20/2022/1, qui a été présenté aux délégations lors des Réunions intersessions des 20-22 juin 2022.

##### **4. Élection des Vice-Président(e)s de l'Assemblée et des autres membres du Bureau**

Il sera demandé à l'Assemblée d'élire les huit membres sortants des Comités comme Vice-Présidents de la 20 Assemblée des États parties : l'Algérie, la Belgique, le Chili, l'Équateur, l'Espagne, le Japon, le Sri Lanka, et le Soudan.

##### **5. Confirmation de la désignation du/de la Secrétaire général(e) de l'Assemblée**

Il sera demandé à l'Assemblée de confirmer, en tant que Secrétaire général de la 20 Assemblée des États parties, S.E. l'Ambassadeur Felix Baumann de Suisse. L'Ambassadeur Baumann sera invité à faire des remarques en tant que pays hôte et secrétaire général de la 20 Assemblée des États parties.

## 6. Organisation du travail

L'Assemblée sera invitée à adopter son programme tel qu'il figure dans le document APLC/MSP.20/2022/2, qui a été présenté aux délégations lors des Réunions intersessions des 20-22 juin 2022.

**12 :00 – 13 :00**

## 7. Panel thématique : Déchiffrer les chiffres : État d'avancement de l'application de la Convention

En 2019, les États parties ont adopté le Plan d'action d'Oslo (PAO) pour guider leurs travaux jusqu'en 2024. Le PAO est le premier Plan d'action à contenir des indicateurs permettant de mesurer les progrès dans la réalisation de ses 50 actions. Le Président et les comités de la Convention, avec le soutien de l'Unité d'appui à l'application de la Convention (ISU), ont été chargés de cette tâche. Lors de la dix-huitième Assemblée des États parties en 2020, le Président et les Comités de la Convention ont établi une base de référence et ont depuis lors, soumis des rapports d'avancement annuels basés sur les 80 indicateurs du PAO. Cette année encore, un rapport d'étape et un document résumant l'état de l'application du PAO ont été soumis à la vingtième Assemblée des États parties (APLC/MSP.20/2022/12 et APLC/MSP.20/2022/13).



L'année 2022 marquant la mi-parcours de la réalisation du PAO, le Président et les Présidents des quatre comités de la Convention présenteront les principales conclusions du rapport d'étape, en soulignant les forces et les faiblesses d'application et les domaines qui doivent être priorités ou intensifiés d'ici la cinquième Conférence d'examen en 2024.

Les États et les Organisations seront invités à prendre la parole après de brèves remarques du Président, des Présidents des comités, et du point focal genre.

**15 :00 – 16 :00**

## 8. Échange de vues général

Les délégations auront la possibilité de faire de brèves déclarations générales d'une durée maximale de quatre (4) minutes. Les délégations intéressées doivent contacter l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour s'inscrire sur la liste des orateurs ([isu@apminebanconvention.org](mailto:isu@apminebanconvention.org)).

Compte tenu du volume de travail qui doit être traité lors de la vingtième Assemblée, les États parties et les Observateurs sont encouragés à s'abstenir de faire des déclarations générales mais plutôt à fournir des mises à jour sur la réalisation des questions thématiques indiquées au point 10 de l'ordre du jour. Pour les délégations qui ne souhaitent pas faire de déclarations orales, des déclarations écrites peuvent être distribuées et mises à disposition sur le site Internet de la Convention.

**16 :00 – 18 :00**

## 9. Présentation des demandes de prolongation des délais soumises en application de l'article 5, et de l'analyse qui en a été faite

L'Assemblée examinera les demandes de prolongation des délais de déminage qui ont été ou doivent être soumises par l'Afghanistan, l'Argentine, l'Équateur, l'Érythrée, la Guinée-Bissau, la Serbie, le Soudan, la Thaïlande et le Yémen. Les États parties soumettant des demandes seront invités à faire une présentation des points saillants de leurs demandes **(8-10 minutes)**.

Comme par le passé, les demandes de prolongation feront l'objet de discussions, les États parties reprenant l'examen formel de ces demandes plus tard dans la semaine.

## Mardi 22 novembre

**10 :00 – 13 :00**

### **9. Présentation des demandes soumises au titre de l'Article 5 et de l'analyse de ces demandes (suite)**

### **10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention**

#### **a) Assistance aux victimes : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'assistance aux victimes**

Le Comité assistance aux victimes présentera ses conclusions et recommandations.

Les États parties qui réalisent des activités d'assistance aux victimes<sup>1</sup> seront invités à fournir de brèves mises à jour (**4-5 minutes**) sur leurs efforts pour remplir les obligations d'assistance aux victimes (Actions 33 à 41) du Plan d'action d'Oslo. En outre, ces États parties seront invités à commenter les conclusions du Comité. D'autres délégations peuvent faire des remarques sur ces mises à jour et partager leurs points de vue sur l'assistance aux victimes.

Les États parties sont encouragés à informer sur les efforts qu'ils déploient pour intégrer la dimension de genre et les divers besoins et expériences des personnes vivant dans les communautés touchées.

**15 :00 – 18 :00**

### **10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (suite)**

#### **a) Assistance aux victimes : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'assistance aux victimes (suite)**

**18 :00**

**Réception d'ouverture offerte par la Colombie, la Suisse, le Canton de Genève, et la Ville de Genève (détails à suivre).**

## Mercredi 23 novembre

**10 :00 – 13 :00**

### **10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (suite)**

#### **b) Nettoyage des zones minées, et réduction des risques liés aux mines et sensibilisation à ces risques : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'application de l'article 5**

---

<sup>1</sup> Les 35 États parties suivants ont déclaré mener des activités d'assistance aux victimes : l'Afghanistan, l'Albanie, l'Algérie, l'Angola, la Bosnie-Herzégovine, le Burundi, le Cambodge, le Tchad, le Chili, la Colombie, la Croatie, la République démocratique du Congo, El Salvador, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, l'Irak, la Jordanie, le Mozambique, le Nicaragua, la Palestine (État de), le Pérou, le Sénégal, la Serbie, la Somalie, le Sud-Soudan, le Sri Lanka Soudan, le Tadjikistan, la Thaïlande, la Turquie, l'Ouganda, l'Ukraine, le Yémen, et le Zimbabwe.

Le Comité de l'application de l'Article 5 présentera ses conclusions et recommandations.

Les États parties qui ont récemment achevé ou sont encore en train de dépolluer des zones minées<sup>2</sup> seront invités à fournir de brèves mises à jour **(4-5 minutes)** sur leurs efforts pour remplir leurs obligations, y compris les Actions 18 à 32 du Plan d'action d'Oslo. En outre, ces États parties seront invités à commenter les conclusions du Comité. D'autres délégations peuvent faire des remarques sur ces mises à jour et partager leurs points de vue sur l'application de l'Article 5.

Les États parties sont encouragés à informer sur les efforts qu'ils déploient pour intégrer la dimension de genre et les divers besoins et expériences des personnes vivant dans les communautés touchées.

**15 :00 – 18 :00**

#### **10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (suite)**

**b) Nettoyage des zones minées, et réduction des risques liés aux mines et sensibilisation à ces risques : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'application de l'article 5 (suite)**

**c) Coopération et assistance : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance**

Le Comité pour le renforcement de la coopération et de l'assistance présentera ses conclusions et recommandations.

En particulier, le Comité présentera ses efforts pour renforcer la coopération et l'assistance et la réalisation des actions 42 à 47, l'Approche individualisée, et sur l'amélioration de la communication entre les États parties.

Les délégations auront l'occasion de faire le point et de partager leurs points de vue et sur les conclusions du Comité pour le renforcement de la coopération et de l'assistance.

Les États parties sont encouragés à informer sur les efforts qu'ils déploient pour intégrer la dimension de genre et les divers besoins et expériences des personnes vivant dans les communautés touchées.

### **Jeudi 24 novembre**

**10 :00 – 13 :00**

#### **10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (suite)**

**c) Coopération et assistance : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance (suite)**

**d) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération**

Le Comité d présentera ses conclusions et recommandations.

---

<sup>2</sup> Les 33 États parties suivants sont toujours en train de déminer les zones minées conformément à l'Article 5 : l'Afghanistan, l'Angola, l'Argentine, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, le Tchad, la Colombie, la Croatie, Chypre, la République démocratique du Congo, l'Équateur, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, l'Irak, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, Oman, la Palestine (État de), le Pérou, le Sénégal, la Serbie, la Somalie, le Sud-Soudan, le Sri Lanka, le Soudan, le Tadjikistan, la Thaïlande, la Turquie, l'Ukraine, le Yémen, et le Zimbabwe.

Les États parties<sup>3</sup> qui ont été mentionnés dans les conclusions du Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération, peuvent fournir une mise à jour des enquêtes en cours ou des activités entreprises pour assurer la conformité conformément aux Actions 48 à 50. En outre, ces États parties seront invités à commenter les conclusions du Comité. D'autres délégations peuvent faire des remarques sur ces mises à jour et partager leurs points de vue sur les questions de conformité.

## **15 :00 – 17 :00**

### **10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention (suite)**

#### **e) Destruction des stocks de mines antipersonnel**

Le Président présentera ses conclusions et recommandations sur la destruction des stocks.

Les États parties responsables de la destruction des stocks de mines antipersonnel<sup>4</sup> ainsi que les États parties qui ont découvert des stocks précédemment inconnus, et les États parties qui explorent les alternatives disponibles à l'utilisation de mines antipersonnel réelles à des fins de formation et de recherche, seront invités à fournir de brèves mises à jour sur leurs efforts pour remplir leurs obligations conformément aux Actions 13 à 17. Ces mises à jour ne doivent contenir que des informations nouvelles, en s'efforçant d'éviter les doublons par rapport aux mises à jour fournies en juin lors des Réunions intersessions.

Les autres délégations auront l'occasion de faire des remarques sur ces mises à jour et de partager leurs points de vue sur la destruction des stocks.

#### **f) Universalisation de la Convention**

Le Président donnera un aperçu de l'état d'avancement de l'universalisation.

Les États non parties à la Convention seront invités à partager leurs points de vue sur la Convention et à faire le point sur les mesures prises ou envisagées pour adhérer à la Convention. D'autres délégations auront l'occasion de faire le point sur les efforts qu'elles déploient pour encourager l'acceptation universelle de la Convention et de faire part de leur point de vue sur l'universalisation.

#### **g) Transparence et échange d'informations**

Le Président donnera un aperçu de l'état de la transparence.

Les délégations peuvent faire le point et partager leurs points de vue sur la transparence et l'échange d'informations, y compris la transparence concernant les mines conservées à des fins autorisées.

## **17 :00 – 18 :00**

### **Commémoration du 25ème anniversaire de l'adoption et de la signature de la Convention**

Vingt-cinq (25) ans se sont écoulés depuis que la communauté internationale a entamé un effort historique pour créer un instrument international juridiquement contraignant, interdisant les mines antipersonnel. Cet effort a abouti à l'adoption et à la signature de la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*, initialement adoptée par 122 pays. Depuis lors, 84 % des États du monde, soit 164, se sont engagés à réaliser l'ambition d'un monde sans mines

---

<sup>3</sup> Soudan et Yémen

<sup>4</sup> Grèce et Ukraine

antipersonnel, et à mettre fin aux souffrances et aux pertes humaines causées par les mines antipersonnel, pour tous les peuples et à tout moment.

Cette session spéciale mettra en lumière le *processus* historique qui a conduit à son adoption. C'est l'occasion de réfléchir aux trois décennies du mouvement contre les mines antipersonnel - né de la compréhension que les mines antipersonnel sont des armes qui ne peuvent différencier le temps de guerre du temps de paix, et qui n'épargneront pas la mutilation ou le meurtre d'un enfant jouant innocemment des décennies après la fin d'un conflit. Cette commémoration est également l'occasion de nous demander - en tant que *communauté* - ce qu'il convient de faire pour relever les nouveaux défis.

**18 :00**

**Réception : Commémoration du 25ème anniversaire de l'adoption et de la signature de la Convention, et lancement de la troisième Conférence mondiale sur l'assistance aux victimes** (détails à suivre)

## **Vendredi 25 novembre**

**10 :00 – 13 :00**

### **8. Échange de vues général (suite)**

### **10. Examen de l'état général et du fonctionnement de la Convention (suite)**

#### **h) Appui à l'application**

#### **i. Rapport sur les activités, le fonctionnement et le financement de l'Unité d'appui à l'application et présentation d'un plan de travail et d'un budget pour les activités de l'Unité d'appui à l'application en 2023**

En adoptant un plan de travail pour l'Unité d'appui à l'application de la Convention, la quatrième Conférence d'examen a demandé qu'elle fasse l'objet d'un examen à mi-parcours qui sera présenté à la vingtième Assemblée des États parties. Le Président présentera donc l'examen à mi-parcours du plan de travail quinquennal élaboré en coordination avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention et le Comité de coordination.

Conformément à la « Directive des États parties à l'Unité d'appui à l'application de la Convention » adoptée par la dixième Assemblée des États parties et aux décisions de la quatorzième Assemblée des États parties sur le renforcement de la gouvernance financière et de la transparence, l'Unité d'appui à l'application de la Convention doit proposer et présenter chaque année au Comité de coordination pour approbation, puis à la Conférence des États parties pour approbation, un budget annuel détaillé et un plan de travail pour l'année suivante, dans les limites du plan de travail pluriannuel applicable, tant pour les dépenses liées à l'appui de base que pour celles liées à l'appui renforcé.

Le Directeur de l'Unité présentera le plan de travail et le budget pour les activités de l'Unité d'appui à l'application de la Convention en 2023. Il sera demandé à l'Assemblée d'approuver ces documents.

Le Directeur de l'Unité d'appui à l'application de la Convention fera rapport sur les activités, le fonctionnement et les finances de l'Unité d'appui à l'application de la Convention et présentera le rapport d'audit de l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour 2021 ainsi que le rapport financier préliminaire de l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour 2022.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> L'Unité d'appui à l'application de la Convention est chargée de faire rapport par écrit et oralement sur ses activités, son fonctionnement et ses finances à chaque Assemblée des États parties et de soumettre un rapport financier annuel vérifié pour l'année précédente et un rapport financier préliminaire pour l'année en cours au Comité de coordination, puis à l'Assemblée des États parties pour approbation.

L'Assemblée sera invitée à approuver le rapport sur les activités et les finances de l'Unité d'appui à l'application de la Convention et l'état financier vérifié de l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour 2021.

Les délégations auront la possibilité de formuler des commentaires et/ou de partager leurs points de vue sur le plan de travail et le budget 2023 de l'Unité d'appui à l'application de la Convention, le rapport d'audit 2021 et le rapport financier préliminaire 2022.

## **ii. Autres questions concernant l'appui à l'application de la Convention**

L'Assemblée sera invitée à convenir des dates des Réunions intersessions de 2023.

Conformément à son mandat, en 2022, le Président de la vingtième Assemblée des États parties a entrepris de consulter les États parties afin d'identifier une liste de candidats pour servir de nouveaux membres du Comité après la vingtième Assemblée des États parties. Le 29 avril 2022, le Président a écrit à tous les États parties pour leur indiquer qu'il recherchait deux nouveaux États parties pour chacun des quatre Comités pour un mandat de deux ans. Sur la base de l'intérêt exprimé, le Président a élaboré une proposition de liste d'États parties susceptibles de devenir de nouveaux membres du Comité à partir de la fin de la 20ème Assemblée des États parties pour un mandat de deux ans.

Si cette proposition est acceptée par la vingtième Assemblée des États parties, les huit nouveaux États parties suivants commenceraient leur mandat de deux ans à la fin de l'Assemblée :

- Comité d'assistance aux victimes : la Slovaquie et la Zambie
- Comité sur la réalisation de l'Article 5 : la Colombie et la Suède
- Comité pour le renforcement de la coopération et de l'assistance : l'Algérie et le Japon
- Comité sur le respect de la coopération : la Norvège

## **11. État des contributions versées conformément à l'article 14 de la Convention<sup>6</sup>**

L'état des contributions mises en recouvrement pour les l'Assemblées des États parties sera présenté et les délégations auront la possibilité de formuler des commentaires et des avis.

La dix-neuvième Assemblée des États parties a demandé au Président de la vingtième Assemblée des États parties de poursuivre les consultations sur les questions liées à la prévisibilité et à la viabilité financières des contributions obligatoires des Nations Unies, en vue de soumettre une proposition pour adoption à la vingtième Assemblée des États parties.

À la suite de consultations sur un projet de proposition et d'une demande de contribution envoyée à tous les États parties le 12 juillet 2022, le Président présentera la proposition de décision sur la prévisibilité et la viabilité financières de la contribution statutaire des Nations unies pour adoption par la vingtième Assemblée des États parties.

---

<sup>6</sup> Il a été décidé, lors de la quatrième Conférence d'examen, de continuer à inscrire à l'ordre du jour des Assemblées annuelles des États parties un point sur « l'état des contributions reçues en application de l'Article 14 de la Convention. »

**15 :00 -18 :00**

**12. Examen des demandes soumises en application de l'Article 5**

L'Assemblée sera invitée à prendre des décisions sur la demande de prolongation des délais de déminage qui aura été ou pourra être soumise par l'Afghanistan, l'Argentine, l'Équateur, l'Érythrée, la Guinée-Bissau, la Serbie, le Soudan, la Thaïlande, et le Yémen.

**13. Examen des questions découlant des rapports présentés au titre de l'Article 7 ou ou qui se posent dans le contexte de ces rapports**

**14. Examen des demandes présentées au titre de l'Article 8**

**15. Élection du Président de la vingt et unième Assemblée des États parties et du/de la Président(e) de la cinquième Conférence d'examen<sup>7</sup>**

L'Assemblée sera invitée à convenir que S.E. Thomas Göbel, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de la Conférence du désarmement des Nations Unies à Genève, soit élu pour présider la vingt et unième Assemblée des États parties.

**16. Durée et questions relatives à la préparation de la vingt et unième Assemblée des États parties et de la cinquième Conférence d'examen.<sup>8</sup>**

**17. Questions diverses**

Les délégations auront la possibilité de prendre la parole sur les questions qui n'ont pas été couvertes par ailleurs par l'Assemblée.

**18. Examen et adoption du document final**

L'Assemblée sera invitée à examiner et à adopter son rapport final.

**19. Clôture de la vingtième Assemblée des États parties**

L'Assemblée sera clôturée par le Président.

---

<sup>7</sup> La dix-neuvième Assemblée des États parties (19AEP) a pris note de l'examen actif par l'Allemagne d'une candidature à la présidence de la vingt-et-unième l'Assemblée des États parties (21AEP).

<sup>8</sup> La dix-neuvième Assemblée des États parties (19AEP) a convenu que la vingt et unième Assemblée des États parties aurait lieu à Genève, en Suisse, dans la semaine du 20 au 24 novembre 2023.